



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Impact du changement climatique sur la faune et la flore

Question écrite n° 6493

Texte de la question

M. Bruno Millienne alerte M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les impacts du changement climatique sur la faune et la flore. Le mercredi 14 mars 2018, WWF a publié un rapport des plus alarmants, annonçant qu'une augmentation des températures moyennes de 2°C à l'échelle de la planète aurait pour conséquence la perte, pour un grand nombre d'écorégions prioritaires, d'une part importante des espèces [près de 25 %] qui y vivent en raison d'un environnement qui deviendrait « climatiquement inadapté ». De plus, si le réchauffement climatique s'avérait être supérieur à 2°C - fourchette haute retenue par les signataires de l'Accord de Paris - les conséquences pourraient être bien plus désastreuses encore. En effet, dans une hypothèse à +4,5°C, près de 50 % des espèces qui peuplent actuellement les écorégions seraient menacées d'extinction d'ici 2080. Outre cette érosion de la biodiversité, ces changements impacteraient des écosystèmes tout entier, qui apportent aujourd'hui un équilibre vital aux populations humaines. D'ici 2080, le réchauffement climatique pourrait donc menacer entre un quart et la moitié des espèces dans 33 régions du monde les plus riches en biodiversité. Réduire l'exploitation et la consommation des énergies fossiles est une nécessité, et repenser en profondeur le modèle de consommation énergétique des sociétés contemporaines et le rapport de l'Homme à la nature une urgence. Il souhaiterait donc savoir quel rôle la France, par la voix de son Gouvernement, entend jouer pour entraîner la communauté européenne et internationale dans l'adoption de mesures et d'actions fortes (par exemple : refuges climatiques, zones protégées, réserves naturelles) à destination des écorégions menacées et de leurs habitats naturels dont la préservation doit s'inscrire dans un objectif mondial partagé et ambitieux de lutte contre le réchauffement climatique.

Texte de la réponse

La France joue un rôle moteur dans la lutte contre le changement climatique pour la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat et contenir le réchauffement climatique global à 2°C. L'effet du changement climatique sur la biodiversité est déjà palpable et la France plaide au niveau européen et international pour la mise en place de mesures permettant à la biodiversité de s'adapter au réchauffement climatique. C'est par exemple l'enjeu du développement de corridors écologiques. Les enjeux de conservation de la biodiversité demeurent mal connus et peu pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'action publique. Aussi, dans l'objectif de sortir l'érosion de la biodiversité de l'indifférence générale, la France se positionne en leader sur ce sujet pour obtenir au plan international une prise de conscience équivalente à celle obtenue sur le climat par la COP21. Il s'agit en particulier de mobiliser les chefs d'État et toutes les composantes de la société civile, en particulier les chefs d'entreprise. C'est dans cet état d'esprit que la France se mobilise à travers un agenda international qui doit aboutir à une renégociation ambitieuse en 2020 des objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CdB) lors de sa COP 15 à Pékin. Parmi les temps forts de cet agenda figure l'accueil à Paris en mai 2019, de la 7ème conférence plénière de l'IPBES (International Platform for Biodiversity and Ecosystem Services). La IPBES est à la biodiversité ce que le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) est au climat. La communauté scientifique publiera alors son rapport sur l'état de la nature dans le monde qui sera un fondement majeur des négociations de la COP 15 de la CdB. La France travaille à adosser cette réunion à celle

du GIEC afin de faire converger les travaux scientifiques relatifs au climat et à la biodiversité. Lors de sa présidence du G7 en 2019, la France entend porter les enjeux biodiversité auprès des chefs d'État les plus influents sous le prisme des risques économiques engendrés par l'érosion de la biodiversité. À quelques mois de la COP 15 de la CdB en 2020, l'accueil à Marseille (si la France est retenue) du Congrès mondial de la nature de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN), devrait permettre de mobiliser la société civile et de cristalliser ses attentes à l'égard de la communauté internationale. Parallèlement à la préparation de ces grands rendez-vous internationaux, le ministère de la transition écologique et solidaire travaille en étroite relation avec la Commission européenne afin de mobiliser les États membres de l'Union européenne et préparer la stratégie en vue des négociations internationales à venir.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Millienne](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6493

Rubrique : Biodiversité

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mars 2018](#), page 2284

Réponse publiée au JO le : [24 avril 2018](#), page 3598